

*Ecole communale
maternelle et primaire
de Membach*

Bienvenue



*Choisir l'école du village, c'est
fondamental !*

Notre projet d'établissement

Sommaire

1. Préambule
2. Objectifs prioritaires du projet d'établissement
 - 2.1. La lecture
 - 2.2. Le respect
 - 2.3. La politesse
 - 2.4. La ponctualité
3. L'année complémentaire
4. L'intégration
5. Transition primaire – secondaire
6. Horaire de l'établissement
7. Nos spécificités
 - 7.1. Apprentissage d'une seconde langue
 - 7.2. Les évaluations
 - 7.3. Accès aux médias
 - 7.4. Activités sportives
 - 7.5. Activités culturelles
 - 7.6. Activités sociales
 - 7.7. Formations
8. Les frais scolaires

1. Préambule

Ce projet d'établissement a été élaboré par les enseignants de l'école de Membach et la Direction.

Il est approuvé par le P.O. et le conseil de participation.

Il représente le contrat liant les parents inscrivant leur(s) enfant(s) dans notre établissement et l'école.

Les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes réalisées par l'équipe éducative et le personnel auxiliaire.

2. Les objectifs prioritaires

2.1. LA LECTURE

L'**équipe pédagogique** a pour objectif d'instaurer, pour une période de 3 ans, un vrai travail d'équipe de la maternelle à la 6^{ème} primaire afin d'assurer l'apprentissage de la lecture au point de vue du code et du sens.

En maternelle, nous travaillerons spécifiquement l'éveil de la conscience phonologique.

Pour arriver à cet objectif, l'**équipe** se donne les moyens de travailler la différenciation et la continuité plus en profondeur.

Pour différencier, il faut : - observer et être à l'écoute.

- respecter les rythmes d'apprentissage.
- donner un statut constructif à l'erreur.
- évaluer les pré-acquis pour adapter la construction des apprentissages.
- prendre en compte les modes de fonctionnements dominants et développer ceux qui le sont moins.

Formations à l'appui, **elle** se concentrera sur les stratégies de lecture et s'aidera d'outils pédagogiques, informatiques, d'aide extérieure (centre PMS, ...) et utilisera des référentiels créés à partir d'exemples concrets.

L'équipe s'impliquera à développer des démarches innovantes et modifiera certaines pratiques existantes qui permettront à tous les élèves de développer et apprendre la lecture.

A l'école communale de Membach, la langue française, le pivot des apprentissages est notre priorité !

Les enseignants veulent donner aux élèves le plaisir de lire en les aidant à choisir des stratégies leur permettant d'améliorer leur lecture, leur vitesse de lecture et la compréhension du texte lu.

Pour cela, **ils** souhaitent instaurer des cercles de lecture qui serviront notamment à favoriser la discussion autour d'un livre, à amener l'élève à développer son sens critique.

L'inférence : « Rendre explicite une information du texte qui est évoquée ou supposée » sera également abordée.

L'équipe veille à proposer des parcours adaptés, différenciés pour les élèves, et ce, en portant attention à l'épanouissement de chacun pour qu'il prenne confiance en lui et qu'il prenne conscience de ses potentialités.

Ces objectifs seront atteints si tous les acteurs de la vie scolaire sont concernés et respectent le lieu d'action et de décision.

Un cadre constitué des différents décrets définit les missions de chacun :

- équipe pédagogique.
- centre psycho-médico-social.
- inspection.
- CECF (conseil de l'enseignement des communes et des provinces).

2.2. LE RESPECT

Notre seconde grande priorité est LE RESPECT : respect de soi, des autres, de l'environnement. Ce qui inclut également la politesse et la ponctualité.

Ce sont des valeurs primordiales que nous comptons travailler dès l'entrée à l'école maternelle, et ce, de pair avec les parents.

Le respect, c'est d'abord se respecter soi-même, respecter ses besoins.

C'est ensuite respecter UNE PERSONNE en tant qu'être humain avec ses différences, sa culture, ... -> les enseignants, les surveillantes, le personnel d'entretien et de cuisine, les autres élèves, les parents et toute autre personne présente à l'école ou rencontrées lors des sorties scolaires.

C'est lui parler correctement, poliment.

C'est éviter de la bousculer, c'est savoir l'écouter, l'aider, respecter ses biens.

Se respecter et respecter les autres, c'est aussi veiller à sa présentation : une tenue vestimentaire correcte, décente, propre et simple. Ni chevelure, ni vêtements et accessoires excentriques ne sont autorisés.

Les piercings et autres fantaisies, ainsi que les chaussures à roulettes et rollers ne sont pas acceptés à l'école.

L'enfant est prié de retirer tout couvre-chef (casquette, voile, foulard, ...) lorsqu'il rentre dans les locaux de l'école.

Chaque titulaire établit avec ses élèves un règlement de classe.

Les conflits sont gérés au cas par cas, en favorisant toujours la discussion.

Les élèves sont tenus de respecter les règles de vie de l'école.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école pour y régler un conflit entre enfants. Ils sont invités à prendre rendez-vous avec la direction afin de discuter du problème et trouver la solution adéquate.

Des activités sont prévues tout au long de l'année scolaire :

- participation à la journée ' communes et rivières propres -> ramassage des déchets autour de l'école et dans le village.
- tri des déchets à l'école.
- Sécurité routière -> APPER (tous les deux ans).
- Education à la santé (projet MANGER - BOUGER, informations aux P6 sur le respect de soi par le PSE, ...).
- Animation PMS « Dangers d'internet » pour les P6.

2.3. LA POLITESSE

« Bonjour, Au revoir, Merci, S'il vous plait, ... » sont des mots auxquels nous sommes très attachés.

2.4. LA PONCTUALITÉ

Chaque enseignant doit suivre un programme bien chargé durant l'année scolaire afin que tous les enfants puissent acquérir les compétences nécessaires à son passage dans la classe supérieure.

Il est très désagréable pour un professeur de devoir s'arrêter en pleine explication car un élève arrive en retard à l'école.

Les cours commencent à 8h30 -> 12h05 et de 13h15 à 15h10.

Nous vous demandons de bien respecter ces horaires.

POUR RAPPEL : l'enseignement est obligatoire à partir de 5 ans -> 18 ans.

Toute absence doit être justifiée soit par un mot d'excuse (jusqu'à 3 jours inclus), soit par un certificat médical (plus de 3 jours).

Les motifs « Raisons familiales, raisons exceptionnelles, problème familial, ... » ne sont pas acceptés et l'enfant est alors déclaré en « Absence injustifiée » et déclarée à la Communauté française !

3. L'année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'élève sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative, le centre PMS, les logopèdes, ... et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations par petits groupes et/ou individuelles, réorientation, ...)

4. L'intégration

L'accueil d'un élève venant de l'enseignement spécialisé sera favorisé par l'encadrement de cet élève par l'équipe pédagogique mais aussi par les autres élèves de la classe dans laquelle il sera accueilli -> pallier à la notion de différence.

Différenciation, adaptation des horaires, aide extérieure pourront être envisagées afin de veiller à l'évolution pédagogique de cet élève.

5. Transition primaire - secondaire

- Visites d'écoles secondaires (de tous les réseaux*) en P6

* En fonction des demandes réalisées par les établissements secondaires.

6. Horaires de l'établissement et garderie

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-12h05	8h30-12h05	8h30-12h05	8h30-12h05	8h30-12h05
13h15-15h10	13h15-15h10		13h15-15h10	13h15-15h10

Garderie organisée : - tous les jours le matin à partir de 7h30 (primaires -> cour des primaires / maternelles -> annexe (Rue Albert 1^{er}).

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 15h10 -> 18h pour tous les élèves (cour des primaires).

!!! Garderie payante à partir de 15h30.

7. Nos spécificités

7.1. APPRENTISSAGE D'UNE SECONDE LANGUE (ALLEMAND)

50 min chez les 2^{ème} et 3^{ème} maternelles

2 périodes en 1^{ère} et 2^{ème} années primaires

3 périodes en 3^{ème} et 4^{ème} années primaires

5 périodes en 5^{ème} et 6^{ème} années primaires

Pour les élèves dont la langue maternelle est l'allemand, nous rappelons l'importance de l'apprentissage du FRANÇAIS dans les classes puisque nous sommes une école francophone.

Des activités (tournois ludiques en allemand, sortie pédagogique avec les élèves de la Haute Ecole Charlemagne, ...) sont organisées dans le cadre du cours d'allemand.

7.2. LES ÉVALUATIONS

-> Evaluation formative permet d'évaluer l'élève rapidement et remédier aux difficultés rencontrées.

-> Evaluation sommative permet d'informer les parents par le bulletin remis à trois périodes de l'année (fin novembre, fin mars et début juin) des résultats obtenus par l'élève durant chaque période.

-> Evaluations externes non certificatives de la Communauté française données aux élèves de P3 et P5 durant le mois d'octobre

-> Evaluation certificative (CEB) pour les élèves de 6^{ème} année.

La direction constitue un jury d'école (titulaires de P5 et P6) afin de délibérer si un élève n'obtient pas son CEB.

Ce jury peut, sur base du travail de l'élève durant les deux dernières années de sa scolarité, accorder le CEB.

Le jury peut refuser le CEB.

Ce jury délibère et constitue un dossier comprenant :

-la copie des bulletins des deux dernières années

- un rapport de l'instituteur avec son avis favorable ou non
- tout autre élément que le jury trouve utile.

7.3. ACCÈS AUX MÉDIAS

- Bibliothèque : prêt de livres par la bibliothèque dans chaque classe : P1 -> P6
- Tableau interactif dans les classes.
- ordinateurs (classes de P4 et P5) et internet dans les classes.
- passage du Muséobus pour les P3 -> P6

7.4. ACTIVITÉS SPORTIVES

Maternelles : 2 périodes de psychomotricité par semaine.

Primaires : De nombreuses activités sportives sont proposées **en plus** du cours d'éducation physique (2 heures par semaine).

Ex : tournoi de Unihockey, Rolleballe, football, Vélohabileté, « Je cours pour ma forme, ...

Durant l'année, les élèves (P1->P4) se rendent à la piscine de Dison à raison d'une quinzaine de cours de natation.

7.5. ACTIVITÉS CULTURELLES

- Sorties : musée, théâtre, cinéma, exposition, ...
- Classes de dépaysement : en fonction de l'année scolaire en cours et des projets de l'école et/ou de la classe.
- Spectacle proposé par les classes de maternelle.

7.6. ACTIVITÉS SOCIALES

- partenariat avec le home Saint-Joseph : rencontres, cercles de lecture, ...
- dans le cadre du cours de citoyenneté, diverses actions sont installées en fonction de la demande des élèves.
- Tambours de la Paix (mars 2018)

7.7. FORMATIONS

Les enseignants ont la possibilité de s'inscrire à des formations (5 journées par année) proposées par le CECF ou autres formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8. Estimation des frais scolaires

8.1. DÉPENSES OBLIGATOIRES

Activités	Coût	Classes	Participation parents	Participation Ass. Parents	Participation Commune
Max 3 sorties culturelles	=/- 4 € la sortie	Toutes	X	X	
Natation		P1			X
Natation		P2 - P3 - P4	X		
Excursion de fin d'année scolaire	Max 20€	M1 -> P6	X		X (moyen de transport)
Classes de dépaysement	Max 150€	P3 et P4 P5 et P6	X Max 100€		X (moyen de transport)
Activités sportives		M2 -> P6	Max 5 €		X (moyen de transport)
Saint-Nicolas		Toutes			X
Pâques		Maternelles			X

Toute l'équipe éducative est consciente des difficultés financières qui peuvent être rencontrées et la direction reste disponible afin de trouver une solution.

8.2. DÉPENSES FACULTATIVES

<u>Activités</u>	<u>Coût</u>	<u>Classes</u>	<u>Participation parents</u>	<u>Participation Ass. Parents</u>	<u>Participation Commune</u>
Abonnements (JDE, Averbode, Ecole des loisirs, Bayard, Destination Vacances, ...)	A la meilleure convenance des parents	Toutes	X		
Ventes diverses (calendriers, lasagnes, gaufres, marche parrainée, ...)	A la meilleure convenance des parents	Toutes	X		
Photos (classe ou individuelle)	A la meilleure convenance des parents	Toutes	X		
Fête école	A la meilleure convenance des parents	Toutes	X		

8.3. FRAIS EXTRA-SCOLAIRES

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Garderie de 7h30 à 8h30	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Temps de midi	Soupe : gratuite	Soupe : gratuite		Soupe : gratuite	Soupe : gratuite
Temps de midi	Repas complet Maternelle : 2€ Primaire : 2,50€	Repas compl. Maternelle : 2€ Primaire : 2,50€		Repas compl. Maternelle : 2€ Primaire : 2,50€	Repas compl. Maternelle : 2€ Primaire : 2,50€
Garderie de 15h10 à 18h.	Payante à partir de 15h30 : Départ : 15h30 -> 16h30 = 1€ 16h30 -> 18h = 2€	Payante à partir de 15h30 : Départ : 15h30 -> 16h30 = 1€ 16h30 -> 18h = 2€		Payante à partir de 15h30 : Départ : 15h30 -> 16h30 = 1€ 16h30 -> 18h = 2€	Payante à partir de 15h30 : Départ : 15h30 -> 16h30 = 1€ 16h30 -> 18h = 2€

Les repas chauds et les garderies sont facturés chaque mois et une facture vous est envoyée.

Toute facture impayée des repas chauds, APRES 1^{er} RAPPEL, entraînera une interdiction à l'accès de ces derniers jusqu'au règlement du montant dû.

Le paiement des cours de natation (P2-P3-P4) s'effectue une fois par année.

Projet élaboré par l'équipe éducative et la direction.